

Certificat de Spécialisation**Accompagnement et intégration
des personnes en situation de handicap****Année 2009-2010****Identification du candidat (remplir en lettres majuscules)**

NOM :Prénom :

Nom de jeune fille :

Date et lieu de naissance : le [] [] [] à :

Adresse :

CP : Ville :

☎ : [] [] [] [] [] Portable : [] [] [] [] []

E.mail :

Nationalité :

Situation au regard de l'emploi

Etes-vous :

Salarié(e) Type de contrat : (CDI, CDD, CES, etc.)..... Handicapé(e) Adresse employeur :
.....
.....**Demandeur d'emploi inscrit** : Depuis le :

N° identifiant :

Sans emploi non inscrit oui non **Bénéficiaire du RMI** oui non Durée totale de votre **expérience professionnelle ou non** (y compris travail
saisonnier, bénévolat, intérim) :
.....**Prise en charge** envisagée pour votre formation :
.....Régime de **sécurité sociale** auquel vous êtes affilié(e) :
.....A la **caisse** de (ville, département) :A quel **titre** (personnel, ayants droit, étudiant...) :**N° de sécurité sociale** : [] [] [] [] [] [] [] []**ATTENTION** : Si vous êtes inscrit(e) à la Sécurité Sociale Etudiante, il vous faudra à partir du 31/12/2009
vous inscrire à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de votre domicile habituel.**Niveau d'études ou de formation****Niveau V : Brevet des collèges**Diplômes acquis Niveau atteint

Précisez :

Niveau V : BEPDiplômes acquis Niveau atteint

Précisez :

Niveau IV : BaccalauréatDiplômes acquis Niveau atteint

Précisez :

Niveau III : DEUG -DUTDiplômes acquis Niveau atteint

Précisez :

Niveau II : LicenceDiplômes acquis Niveau atteint

Précisez :

Niveau I : Master, DESS, Doctorat,...etcDiplômes acquis Niveau atteint

Précisez :

Diplôme sportif :**BAPAAT** Dates :**TC 1** Dates :**BEES 1** Précisez :**BP JEPS** Précisez :**DE JEPS** Précisez :**AUTRES** Précisez :Activités socio-culturelles : (BAFA, BAFD, BASE...)
.....**DOSSIER A RETOURNER AVANT LE
18 septembre 2009 AU CREPS**

CONDITIONS DE CANDIDATURE

↪ Etre en formation pour ou titulaire d'un **BEES** ou d'un **BP JEPS**,

Priorité sera donnée selon l'ordre suivant, dans la limite des places disponibles, aux candidats :

- stagiaires en formation aux BPJEPS APT et AGFF organisés par le CREPS Aquitaine,
- stagiaires en formation à tout BP JEPS APT organisé en Aquitaine
- titulaires d'un BPJEPS APT ou d'un BEESAPT travaillant ou résidant en Aquitaine,
- titulaires de tout autre BPJEPS ou BEES travaillant ou résidant en Aquitaine,
- titulaires d'un BPJEPS APT ou d'un BEESAPT travaillant ou résidant hors Aquitaine,
- titulaires de tout autre BPJEPS ou BEES travaillant ou résidant hors Aquitaine,

N'oubliez pas de joindre un justificatif

(photocopie de la carte professionnelle et/ou justificatif de domicile).

***L'attention des candidats est attirée sur le fait que la formation comprend des déplacements.
La possession d'un véhicule est recommandée.***

Je, soussigné(e) _____, certifie l'exactitude des renseignements fournis et présente **ma candidature** pour entrer en formation au **Certificat de Spécialisation « Accompagnement et intégration des personnes en situation de handicap »**.

Fait à....., le

(Signature)

CALENDRIER

↪ **Dépôt du dossier d'inscription au CREPS :** Date limite le **18 septembre 2009**
(cachet de la poste faisant foi)

↪ **La sélection :**

Elle aura lieu au **CREPS** Aquitaine et portera sur :

- une **étude du dossier**
- et, **si le nombre de candidats est supérieur au nombre de places disponibles**, une **épreuve d'entretien avec le jury** à partir du curriculum vitae et de la lettre de motivation

↪ **Durée de la formation :**
65h en centre et 40h en entreprise

↪ **Dates de(s) formation(s) :**

UC1 = 30 heures-centre, du 05/10/2009 au 09/10/2009, au CSIV à Soustons

UC2 + UC3 =

- 17h30 en centre pour chaque, sur une semaine au cours du 1^{er} trimestre 2010 à Talence
- 20h en entreprise pour chaque, soit 10h entre l'UC1 et les UC2 & 3 et 10h à la suite de ces UC.

Une ou plusieurs formations supplémentaires

pourront être mises en place courant 2010, en fonction du nombre de candidats.

Une convocation sera adressée avant la fin du mois de Septembre à tous les candidats

☎ **Secrétariat du Service Formation : 05.56.84.80.59**

FAX : 05.56.84.48.01

Mél : formations3@creps-aquitaine.fr

COÛT DE LA FORMATION

Frais de dossier : 15,00 € (non remboursables)

Coût de la formation : 487,50 € avec prise en charge (7,50 €/h.)
325,00 € sans prise en charge (5,00 €/h.)

Différents dispositifs en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle permettent aux stagiaires de bénéficier de prises en charge ou d'aides. (voir note ci-jointe).

Le service financement des formations du C.R.E.P.S. se charge d'étudier la solution la plus adaptée à chaque cas.

●—————●
La formation se déroulant dans différents lieux, les frais de transport, restauration et d'hébergement varient selon les structures d'accueil et restent à la charge des stagiaires. Possibilités :

* **Restauration sur place à Soustons et au CREPS de Talence (forfaits 3 repas/jour)**

* **Hébergement en pension complète au CREPS de Talence**
Mais possibilités très réduites sur place (nombreux hôtels économiques à proximité)

* **Hébergement en pension complète à Soustons (Centre Sportif de l'Isle Verte)**

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

*Le dossier d'inscription est à retourner **COMPLET** au*

**CREPS Aquitaine
653 Cours de la Libération
33405 TALENCE Cedex**

au plus tard le
vendredi 18 septembre 2009

**Attention : Tout dossier incomplet ou arrivé après
la date de clôture des inscriptions sera refusé.**

- Diplôme du **BEES ou du BP JEPS** ou attestation d'inscription en formation au BPJEPS APT hors CREPS Aquitaine
- Carte professionnelle** et/ou **justificatif de domicile**
- 2 photos d'identité** portant votre nom et la formation suivie au dos (dont une collée ou agrafée sur la 1ère page)
- 2 copies recto-verso** (signées) de votre **carte nationale d'identité** ou passeport
- Une **attestation d'assurance** individuelle ou de responsabilité civile (voir avec votre assurance habitation, véhicule, etc.) couvrant vos accidents personnels et vos activités durant les épreuves de sélection et, en cas d'admission, durant votre formation (activités sportives, déplacements, etc.)
- Photocopie de votre **attestation de sécurité sociale datant de moins de un mois** (et non de la carte vitale)
- Un **curriculum vitae détaillé** précisant notamment votre expérience professionnelle et sportive et éventuellement pédagogique, accompagné d'une **lettre de motivation**
- Un **Relevé d'Identité Bancaire (RIB)**
- Un **chèque** daté et signé, libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du CREPS Aquitaine, d'un montant de **15,00 €** pour les frais de dossier de candidature (non remboursables)
- 3 enveloppes portant votre adresse** (les enveloppes non utilisées vous seront rendues) :
 - 1 enveloppe format 22,8 x 32,5 affranchie à 2,22 €
 - 2 enveloppes format 22,0 x 11,0 affranchies à 0,56 €

HORS AQUITAINE

-Moins de 25 ans : voyez avec votre Mission Locale.

-Plus de 25 ans : si vous êtes demandeur d'emploi, voyez avec votre ANPE (si vous n'êtes pas encore inscrit aux ASSEDEC faites le vite!).

-Sportif de Haut Niveau : parlez-en avec votre Club, la Ligue, la Fédération ou le Conseil Régional.

-Salarié : parlez-en avec votre employeur pour solliciter une aide à la formation ou un congé formation. Celui-ci traitera votre demande avec l'OPCA auprès duquel il cotise, dans tous les cas voir avec le CREPS.

ATTENTION: toute demande d'aide sera rejetée si elle est effectuée au moment ou après l'entrée en formation. Les dispositifs et critères sont différents d'une région à l'autre et selon les organismes. Les démarches doivent donc être faites dans votre région d'origine et dès l'élaboration de votre projet.

Chaque dossier sera traité de façon « **PERSONNALISEE** » :
Les services de financement des organismes de formation,
sont chargés de vous diriger vers les sources
de financements possibles telles que:

Missions Locales, Pôles Emploi, Centres Sociaux,
Mairies, Conseils Généraux ou Régionaux, ANPE,
AGEFIPH, OPCA divers, cellules d'insertion RMI (CLI),
employeurs de toutes branches, etc...

Aides au financement de la formation professionnelle

"AVOIR DES DROITS"

"**Etre informé,
c'est être acteur**"

EN AQUITAINE

ETUDIANT

-Si vous êtes à la Fac ou si vous avez quitté le système scolaire ou universitaire depuis moins de 1 an : vous serez en formation initiale, vous pouvez donc avoir des aides du :

→ **Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (MJSVA) :**

✦ www.mjsv@aquitaine.jeunesse-sports.gouv.fr

✦ www.jeunesse-sports.gouv.fr

Contact auprès du CREPS AQUITAINE* : 653 cours de la libération 33405 Talence Cedex

☎ : 05-56-84-45-91 ou 05-56-84-80-56

✦ www.creps-aquitaine.jeunesse-sports.gouv.fr

-Vous pouvez aussi bénéficier de l'Aide à la Formation Professionnelle du MJSVA, gérée par la **DRDJS33 (Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de Gironde) :** 7 boulevard du Parc des Expositions 33525 Bruges Cedex

☎ : 05-56-69-38-00 Fax: 05-56-50-02-30

✦ www.dr0333@jeunesse-sports.gouv.fr

***Contact auprès du CREPS.**

JEUNE

-Si vous êtes sans emploi : allez vite vous inscrire aux Assedic.

-Moins de 25 ans : voyez avec votre **Mission Locale** ou le **Pôle Emploi** de votre secteur.

-Plus de 25 ans : voyez avec votre **ANPE** si vous êtes demandeur d'emploi déjà inscrit aux ASSEDIC. Si vous avez droit à l'indemnisation chômage ARE (Aide au Retour à l'Emploi) celle-ci deviendra l'AREF (ARE Formation) si l'ANPE valide votre projet de formation et si la durée de vos droits le permet.

***Contact auprès du CREPS.**

Vos pouvez aussi bénéficier des aides du **Conseil Régional Aquitaine** (Chèque Deuxième Chance ou Chèque Qualification). Ces aides sont gérées par la Mission Locale et l'ANPE.

DOM-TOM

-Contactez le **Conseil Régional et l'ANT** de votre DOM ou TOM : vous pouvez bénéficier d'un PU (Projet Insertion Jeunes) spécifique à ces départements (**ATTENTION : il faut vous y prendre tôt!**). Vous devez également contacter l'ANT de Bordeaux pour un travail en collaboration Métropole-DOM-TOM.

ANT (Agence Nationale pour l'insertion et la promotion des Travailleurs d'outre-mer)

Délégation Aquitaine - Poitou Charente 84, cours du Maréchal Juin 33000 Bordeaux

☎ : 05 56 99 58 58 Fax : 05 56 99 58 59 ***Contact auprès du CREPS.**

SPORTIF HAUT NIVEAU

-Parlez-en avec le CREPS, votre Club, Ligue ou Fédération. Le CREPS aide les sportifs de haut niveau de ses pôles à hauteur de 50% du coût de la formation.

-Si vous êtes demandeur d'emploi : prenez contact avec votre ANPE.

-Le Conseil Régional aide les sportifs en reconversion : vous pourrez ainsi obtenir un Chèque Qualification.

SALARIE

-CDI, CDD, Contrats Aidés : vous devez informer votre employeur de votre projet et solliciter l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) auprès duquel il cotise au titre de la formation professionnelle (*Exemples* : Uniforformation, Agefos-pme, Fongecif...).

-Même en fin de contrat CDD et sous certaines conditions d'ancienneté, vous avez des droits : vous pouvez, dans les 12 mois qui suivent la fin de votre dernier contrat, demander un congé formation (**ATTENTION** : il y a des critères!!!).

***Contact auprès du CREPS** (si vous le souhaitez).

TRAVAILLEUR INDEPENDANT

-Vous devez solliciter l'organisme auprès duquel vous cotisez au titre de la formation professionnelle (en général « **AGEFICE** » de votre profession). Si vous ne cotisez pas, vous devez payer vous-même la formation.

DEMANDEUR D'EMPLOI

Votre Projet de formation doit être validé par un conseiller ANPE qui doit s'assurer qu'il correspond aux **attentes des entreprises**. Le conseiller ANPE intègre alors cette nouvelle étape dans votre projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE). Il vous informe sur les financements possibles et sur les conditions de rémunération selon votre situation à la veille d'entrée en formation.

Financements possibles :

-Action Préparatoire au Recrutement (aide État préalable à un recrutement)

-Action de Formation Préable à l'Embauche (aide Assedic préalable à un recrutement)

-Chèque Qualification (aide Conseil Régional)

-Stages PRF (actions structurelles Conseil Régional)

Rémunérations possibles :

-AREF si vous percevez une Allocation au Retour à l'Emploi (dans la limite de vos droits) à la veille d'entrée en stage.

-CNASEA si vous avez un financement chèque qualification (formation >250h)

Si vous êtes demandeurs d'emploi et bénéficiaire du RMI : votre projet de formation doit être validé par votre référent RMI ou votre assistante sociale et intégré dans votre contrat d'insertion. Un co-financement de formation peut être possible.

PERSONNE HANDICAPÉE

-Prenez contact avec votre assistante sociale si vous êtes pris en charge et avec l'**AGEFIPH** (attention co-financement obligatoire!).

AGEFIPH Aquitaine : Millénum 2 ZAC Cœur de Bastide 13 rue Jean-Paul Alaux 33072 Bordeaux Cedex ☎ : 05 56 49 25 32.

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

UC 1 Etre capable de préparer un projet d'actions d'animation sportive à partir des caractéristiques des publics et de leurs environnements.

OI 1-1 : être capable de repérer les caractéristiques des personnes (déficiences, maladies, troubles).

OI 1-2 : être capable de définir les conséquences pratiques liées à ses caractéristiques.

OI 1-3 : être capable d'identifier les besoins singuliers des personnes (répercussions psychologiques et affectives, construction identitaire, capacités à apprendre, sens donné à sa pratique...).

OI 1-4 : être capable de prendre en compte leur environnement éducatif, social, économique, culturel (structures spécialisées, fédérations sportives...).

OI 1-5 : être capable de communiquer avec les partenaires du projet (famille, professionnels du secteur spécialisé, du secteur fédéral).

OI 1-5-1 : être capable d'identifier les demandes des partenaires.

OI 1-5-2 : être capable de communiquer les réalisations et progrès des personnes.

OI 1-5-1 : être capable de proposer aux partenaires les prolongements au projets.

UC 2 Etre capable d'animer des activités sportives intégrant les personnes ayant un handicap physique ou sensoriel.

OI 2-1 : être capable de gérer la diversité des publics.

OI 2-1-1 : être capable de préparer une action d'animation sportive.

OI 2-1-2 : être capable d'accueillir la personne.

OI 2-1-3 : être capable d'impliquer chaque personne dans le fonctionnement et la vie du groupe : processus dynamique et interactif.

OI 2-2 : être capable de conduire une action d'animation sportive.

OI 2-2-1 : être capable d'aménager le milieu en toute sécurité.

OI 2-2-2 : être capable d'adapter son attitude.

OI 2-2-3 : être capable d'adapter l'activité au handicap sans la dénaturer.

OI 2-2-4 : être capable d'organiser sa pratique pédagogique.

OI 2-3 : être capable d'évaluer sa pratique pédagogique.

OI 2-3-1 : être capable de construire des outils d'évaluation.

OI 2-2-2 : être capable de favoriser l'auto-évaluation des pratiquants.

OI 2-2-3 : être capable de proposer des remédiations sportives.

UC 3 Etre capable d'animer des activités sportives en prenant en compte les besoins singuliers des personnes.

OI 3-1 : être capable d'accueillir les personnes en prenant en compte leurs demandes.

OI 3-1-1 : être capable de porter une attention réelle à la personne.

OI 3-1-2 : être capable d'identifier les besoins réels des personnes.

OI 3-1-3 : être capable d'instaurer des relations garantes du respect de l'intégrité des personnes (psychique, physique...).

OI 3-2 : être capable de concevoir une animation sportive adaptée à chaque personne.

OI 3-2-1 : être capable d'analyser la logique de l'activité proposée.

OI 3-2-2 : être capable de choisir des démarches pédagogiques en lien avec les ressources cognitives et psycho-affectives des personnes.

OI 3-3 : être capable de conduire une animation sportive adaptée à chaque personne.

OI 3-3-1 : être capable de proposer des situations signifiantes pour les pratiquants.

OI 3-3-2 : être capable de mettre en œuvre des démarches pédagogiques favorisant l'engagement des personnes, leur apprentissage et les interactions entre les pratiquants.

OI 3-3-3 : être capable d'identifier les progrès de chacune des personnes.